

A C F D

ASSOCIATION of CANADIAN
FACULTIES of DENTISTRY

A F D C

L'ASSOCIATION des FACULTÉS
DENTAIREs du CANADA

EXAMEN D'ADMISSIBILITÉ

le 6 FÉVRIER 2010

PROTOCOLE



ASSOCIATION of CANADIAN
FACULTIES of DENTISTRY



L'ASSOCIATION des FACULTÉS
DENTAIREs du CANADA

TABLE DES MATIÈRES

FORMAT ET CONTENU	1
HORAIRE	2
IDENTIFICATION	2
DIRECTIVES CONCERNANT L'EXAMEN	3
EXEMPLE DE QUESTIONS	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TEXTES DE RÉFÉRENCE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
RÈGLEMENTS DE L'EXAMEN	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
RÉSULTATS	9

EXAMEN D'ADMISSIBILITÉ

I FORMAT ET CONTENU

L'examen comprend trois (3) parties, chacune étant composée de 120 questions à choix multiples. Chaque partie doit être complétée à l'intérieur de 120 minutes, et l'examen complet dure une seule journée. Il y aura une pause d'une (1) heure entre chacune des parties.

Les domaines d'intérêt qui peuvent être testés sont décrits plus bas. Des exemples de question sont fournis comme référence et guide d'étude.

Cahier 1

a. Connaissance des sciences de base reliées aux domaines suivants:

- anatomie et physiologie humaine
- histologie humaine
- biochimie
- microbiologie et immunologie des maladies buccales
- physiologie buccale
- morphologie dentaire, croissance et développement du complexe craniofacial
- douleur et contrôle de la douleur
- effets biologiques de la radiation
- biomatériaux dentaires
- nutrition

b. Pharmacologie

Cahiers 2 & 3

Connaissance des sciences cliniques appliquées reliées aux domaines suivants:

- médecine générale et pathologie générale
- médecine buccale et pathologie buccale
- radiologie
- parodontie
- dentisterie préventive
- dentisterie opératoire
- endodontie
- prosthodontie
- orthodontie
- dentisterie pédiatrique
- dentisterie gériatrique
- chirurgie buccale et maxillo-faciale
- traumatismes oro-faciaux et dentaires
- thérapeutique
- sciences du comportement
- santé dentaire publique (épidémiologie et santé de la population)
- éthique
- contrôle de la douleur et de l'anxiété et anesthésiques locaux
- évaluation de la littérature scientifique

II HORAIRE

Inscription	7:30 a.m.
Cahier I	8:00 a.m. à 10:00 a.m.
Cahier II	11:00 a.m. à 1:00 p.m.
Cahier III	2:00 p.m. à 4:00 p.m.

III IDENTIFICATION

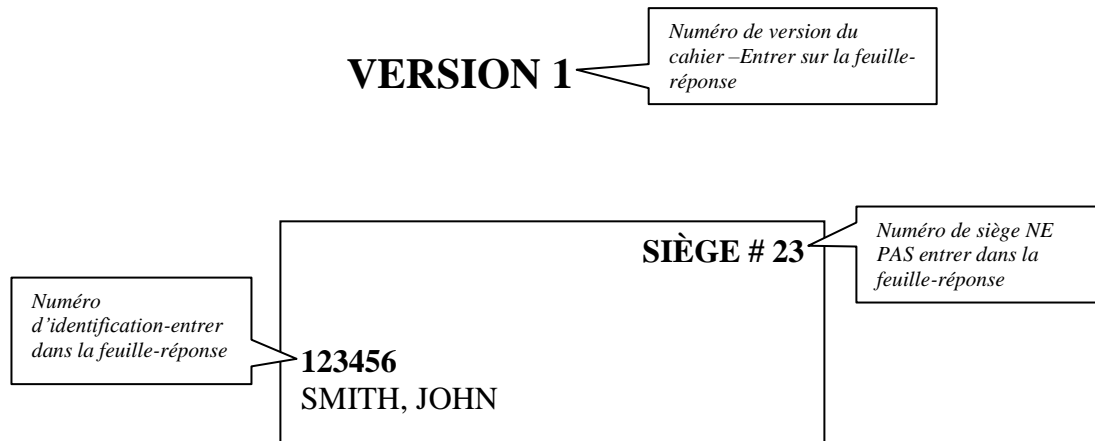
Les candidats reçoivent une photo d'identification (ID) le jour-même de l'examen. Cette photo d'identification doit être visible en tout temps et doit être remise, après l'examen, à la personne responsable de l'examen. Les candidats qui ne remettent pas cette photo d'identification peuvent recevoir un zéro "0" pour l'examen.

IV DIRECTIVES CONCERNANT L'EXAMEN

Pour chaque partie de l'examen vous recevez un cahier d'examen portant votre **NOM**, votre numéro d'**IDENTIFICATION**, votre numéro de siège et le numéro de version de votre cahier. La page couverture du cahier d'examen est illustrée ci-dessous et identifie les endroits où apparaissent les informations requises :

EXAMEN D'ADMISSIBILITÉ**CAHIER I****6 février 2010**

(examen de 120 minutes)



1. Inscrire votre NOM, votre NUMÉRO D'IDENTIFICATION et le numéro identifiant LA VERSION de votre cahier d'examen, aux endroits indiqués sur la feuille-réponse.
2. Chaque question est suivie d'un choix de réponses. Choisir une réponse seulement. Indiquer la sur la feuille-réponse avec un crayon à mine (No. 2 ou HB) en bois de type standard. Noter que la possession de crayons de type pousse-mine est interdite dans la salle d'examen. Assurez-vous que le cercle de votre choix est complètement noirci.
3. Si vous changez votre réponse assurez vous que votre première inscription est complètement effacée. Veuillez prendre note que seules les gommes à effacer de type bloc sont permises dans la salle d'examen et que les gommes à effacer de type pousse-mine ne sont pas permises.
4. Il faut toujours choisir la réponse LA PLUS appropriée pour chaque question.
5. Pour toute question la note la plus basse est "0" (zéro).
6. Il faut remettre le cahier d'examen et la feuille-réponse. Si le cahier d'examen (ou une partie du cahier) ou votre feuille-réponse ne sont pas remis, vous obtiendrez un zéro "0" pour l'examen. Il n'est pas permis de reproduire les questions ou de prendre des notes de l'examen. L'utilisation de toute note ou l'enregistrement de notes est interdit et sera perçu comme une atteinte à l'intégrité de l'examen.
7. Vous pouvez écrire dans le cahier si cela vous aide à mieux répondre aux questions. Toutefois, les points ne seront attribués qu'aux réponses inscrites sur la feuille-réponse. Assurez-vous de l'exactitude du transfert de vos réponses sur la feuille-réponse.
8. Toutes les réponses DOIVENT être transférées sur la feuille-réponse avant la fin du temps alloué à l'examen. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.
9. Le système à double numérotation de la FDI (voir plus bas) est utilisé dans toutes les épreuves.

SYSTÈME DE NUMÉROTATION DE LA FDI

DENTS PERMANENTES

1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8
4.8	4.7	4.6	4.5	4.4	4.3	4.2	4.1	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8

DROITE GAUCHE

DENTS PRIMAIRES

	5.5	5.4	5.3	5.2	5.1	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5			
	8.5	8.4	8.3	8.2	8.1	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5			

DROITE GAUCHE

V EXEMPLE DE QUESTIONS

1. Laquelle des cellules suivantes aident à coaguler le sang?

- A. Plaquettes sanguines
- B. Monocytes.
- C. Lymphocytes.
- D. Leucocytes.

Réponse: B C D E

2. Comparée à une restauration en composite fabriquée directement en bouche une incrustation en composite fabriquée en laboratoire a un(e) meilleur(e)

- A. stabilité de couleur.
- B. fini de surface.
- C. contrôle sur la contraction de polymérisation.
- D. adhésivité à la structure dentaire.

Réponse: A B C D E

On peut trouver d'autres exemples de questions sur le site web du ACFD/AFDC à <http://www.acfd.ca>

VI TEXTES DE RÉFÉRENCE

Une liste de manuels et de références utilisés couramment par les facultés de médecine dentaire au Canada se trouve sur le site Web de l'ACFD/AFDC à <http://www.acfd.ca>

VII RÈGLEMENTS DE L'EXAMEN

1. La ponctualité est de rigueur pour toutes les sessions d'examen. Les candidats retardataires peuvent se voir interdire l'admission à la salle d'examen
2. Les membres de la famille et les amis du candidat doivent s'abstenir d'accompagner le candidat puisque les locaux du centre d'examen sont à l'usage **EXCLUSIF** des candidats et du personnel.
3. Magnétophones, radios, caméras, téléphones portables/cellulaires, téléavertisseurs ou autres appareils électroniques sont interdits dans la salle d'examen.
4. Les candidats ne doivent pas se servir de dictionnaire, de calculatrice ou de tout autre matériel contenant de l'information
5. Nourriture et boisson ne sont pas permises dans la salle d'examen, à moins qu'une considération spéciale, pour raison médicale, n'ait été octroyée à l'avance par le bureau de l'ACFD/AFDC. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat médical, signé par un médecin, qui indique le diagnostic et les mesures d'accommodement qui sont requises
6. La capacité du candidat à lire et à comprendre les directives et la documentation de l'examen fait partie intégrante de l'examen. La personne responsable de l'examen ainsi que les surveillants ne répondront pas aux questions concernant le contenu de l'examen.
7. Une fois l'examen en cours, il est interdit aux candidats de sortir de la salle d'examen, même pour aller aux toilettes, sous peine de s'en voir interdire à nouveau l'accès à moins que pour des raisons médicales une considération spéciale n'ait été accordée à l'avance par le bureau de l'ACFD/AFDC. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat médical, signé par un médecin, qui indique le diagnostic et les mesures d'accommodement qui sont requises.
8. Les candidats nécessitant des accommodations ou considérations spéciales en raison de conditions médicales diagnostiquées doivent en faire la demande, par écrit au bureau de l'ACFD/AFDC, dans les deux semaines qui suivent la confirmation de l'inscription à un examen. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat médical, signé par un médecin, qui indique le diagnostic et les mesures d'accommodement qui sont requises.
9. Il est interdit de copier ou d'obtenir de quelque façon que ce soit les réponses de tout autre candidat, de fournir des réponses à tout autre candidat, de parler ou de perturber de quelque façon que ce soit la tenue de l'examen. Il incombe aux candidats de s'assurer que leurs réponses ne puissent être vues des autres candidats. Les candidats doivent être informés que l'ACFD/AFDC utilisent un programme informatique identifiant des similarités suspectes de réponses entre des candidats et peut annuler les résultats des deux candidats impliqués dans des événements que le programme informatique qualifierait de suspects.
10. Les candidats doivent cesser d'écrire et remettre leur cahier d'examen et leur feuille-réponse à l'heure indiquée. Le transfert des réponses du cahier d'examen à la feuille-réponse doit être complété pendant le temps alloué à la session. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

11. Il est interdit de s'approprier et de quitter la salle d'examen avec du matériel de l'examen, ce qui inclut les cartes d'identification, les cahiers d'examen et les feuilles-réponse. Il est aussi interdit de reproduire ou de prendre des notes relatives à l'examen. Les candidats doivent remettre le matériel de l'examen (cartes d'identification, cahiers d'examen, feuilles-réponse) à la fin de chaque examen ou selon les directives de la personne responsable de l'examen.
12. On rappelle aux candidats que tout le matériel de l'examen est protégé par des droits d'auteur. Toute tentative de reproduire ou d'assembler de quelque façon que ce soit du matériel de l'examen appartenant à l'ACFD/AFDC est strictement défendue et les contrevenants seront poursuivis.
13. Les candidats qui ne se conforment pas aux règlements obtiendront la note zéro "0" pour cette partie de l'examen.
14. Dans les 3 mois qui suivent la publication des résultats de l'examen, les candidats peuvent faire une demande auprès de l'ACFD/AFDC pour que leur feuille-réponse soit corrigée manuellement à l'aide du guide de correction. Cette demande de revue doit être accompagnée de droits établis par l'ACFD/AFDC. Suite à cette vérification, la note du candidat sera celle obtenue par la révision manuelle.
15. Un candidat qui se considère désavantagé immédiatement avant ou pendant un examen par un événement personnel hors de son contrôle peut, dans un délai d'une semaine où l'événement hors de son contrôle s'est produit, demander que l'ACFD/AFDC accorde une considération spéciale menant à l'annulation des résultats de l'examen et permette au candidat de se retirer de l'examen. Le candidat peut aussi demander une considération spéciale pour que jusqu'à 50% des droits d'examen lui soient remboursés.

VIII RÉSULTATS

1. Afin que les notes soient cohérentes d'une version d'examen à l'autre, l'AFDC s'assure que tous ses examens soient calibrés. Et pour ce faire l'AFDC utilise une procédure qui met en corrélation un examen de référence standardisé avec la version actuelle de l'examen. Les candidats doivent aussi être conscients que chaque examen contient un certain nombre de questions qui sont présentement sous évaluation et que par conséquent ces questions peuvent ne pas contribuer au résultat de l'examen.
2. Les résultats de l'Examen d'Admissibilité seront envoyés aux candidats par courrier régulier au cours des six semaines suivant l'examen. Les candidats doivent avertir l'ACFD/AFDC de tout changement d'adresse.

Les résultats ne seront pas divulgués par téléphone, fax, ou courriel.

3. Les résultats de l'Examen d'Admissibilité seront envoyés aux universités canadiennes qui offrent un Programme de qualification ou de parachèvement de diplôme par intégration à un programme régulier de premier cycle.
4. Les résultats ne peuvent être obtenus des institutions d'enseignement.